

J'ajoute que le conseiller juridique et les fonctionnaires de la division des enquêtes sur les coalitions sont maintenant à la disposition du comité et le Président du Sénat a eu l'obligeance de réserver à leur usage la salle n° 534 dans l'aile du Sénat. Le numéro de téléphone est 2690. Tout membre du comité est libre de recourir à leurs services, dès que nous commencerons à recevoir des mémoires.

L'honorable M. Garson m'a prié de vous dire que les fonctionnaires de la division des enquêtes sur les coalitions sont à la disposition de tout membre du comité qui aimerait éclaircir avec eux quelque point sur lequel il n'est pas sûr.

M. CROLL: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: La prochaine réunion aura lieu le mardi matin 20 novembre à 10 heures et demie, alors que nous entendrons les délégués du Congrès canadien du travail.

Le comité s'ajourne.